

BAREME DES HONORAIRES 2023

TRANSACTION

Vente d'appartement et de villa	6 % TTC du prix de vente
Vente de terrain	10 % TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Nous ne recevons ni ne détenons d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de notre rémunération ou commission.

LOCATION

Locations saisonnières	25 % TTC du prix de la location
Sur le montant des loyers encaissés, à la charge du bailleur	

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur ou locataire et incluent la T.V.A à 20%.

Carte professionnelle n° CPI 0605 2022 000 000 209 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités : Transaction et Gestion

Garanties Financières de 120.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès de GALIAN Assurances | 89, rue La Boétie - 75008 Paris

RCP : MMA Entreprise